

## AVIS

### COMMUNE DE CORBARA

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE A LA REVISION DU PLU  
1ère parution

Par arrêté n°A020-2026 en date du 14 Avril 2026, Mr le Maire de Corbara a ordonné l'enquête publique relative au projet de révision du PLU.

L'enquête publique se déroulera en mairie durant 33 jours consécutifs, du lundi 11 Mai 2026 à 9h au vendredi 12 Juin 2026 à 12 h inclus.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 9h à 12h et les lundis et mercredis de 14h à 16h).

Les informations et pièces relatives à l'enquête publique seront également disponibles à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7288/>

Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre déposé en mairie à cet effet ou par voie électronique à l'adresse suivante: [enquete-publique-7288@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-7288@registre-dematerialise.fr)

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie aux jours et heures suivants :

- le lundi 11 Mai 2026 de 9h à 12h et de 14h à 16h (début de l'enquête).

- le vendredi 15 Mai 2026 de 9h à 12h

- le mercredi 27 Mai 2026 de 9h à 12h

- le jeudi 4 Juin 2026 de 9h à 12h

- le vendredi 12 Juin 2026 de 9h à 12h (fin de l'enquête).

L'arrêté d'enquête publique est consultable en mairie de Corbara.

Le Maire,  
Ange SALDUCCI.

### COMMUNE DE GUARGUALE

## PRESCRIPTION DE L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération en date du 27 Mars 2026, le Conseil municipal de la commune de Guarguale a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme.

Cette délibération précise les objectifs poursuivis par la commune ainsi que les modalités de concertation avec la population.

La délibération est affichée en mairie pendant un mois et peut être consultée par toute personne intéressée.

Madame le Maire,

## VENTE AUX ENCHERES

### CABINET DE MAÎTRE OLIVIER CARDI

Avocat

3, rue Maréchal Joffre - 20220 CALVI

## VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LICITATION

### SUR BAISSSE DE MISE À PRIX

### AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

Rond-point de MORO GIAFFERI - 20200 BASTIA

**Le Jeudi 28 Mai 2026 à 10 Heures**

**En un lot**

Sur le territoire de la Commune de CALENZANA (Haute-Corse)

Lieu-dit RATAJOLO

Lot 1 : L'ensemble immobilier constitué de la maison édifée sur la parcelle cadastrée AB N°656, d'une contenance de 26a 50ca.

**Le lot étant mis à prix à Deux Cent Soixante Dix  
Sept Mille Cinq Cent Euros (277.500 €)**

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du tribunal Judiciaire de BASTIA - Palais de Justice - Rond-Point Moro GIAFFERI - 20200 BASTIA où il peut être consulté ou au cabinet de Maître Olivier CARDI 3, avenue Maréchal Joffre - 20220 CALVI.

L'Avocat,  
Maître Olivier CARDI.

Avis de saisine de légataire universel  
Délai d'opposition

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 14 Mai 2025,

Mademoiselle Nathalie Séréna CLADEN, en son vivant sans profession, demeurant à ROGLIANO (20248) 140 Strada di Tamarone Macinaggio.

Née à MEKNÈS (MAROC), le 16 novembre 1964.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De Nationalité Française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à ROGLIANO (20247) (France), le 25 décembre 2025.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Léonard PAOLETTI, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « SELAS PAOLETTI NOTAIRES ASSOCIÉS », titulaire d'un Office Notarial à ROGLIANO (Haute-Corse)", lieu-dit Pian Delle Borre, le 12 janvier 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de BASTIA de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Extrait de jugement déclaratif d'absence

Par jugement rendu le 3 Avril 2026 par le Tribunal judiciaire de Bastia, statuant conformément aux dispositions de l'article 123 du Code civil, a été déclaré l'absence de :

Monsieur Etienne BRIGNOLE, né le 10 juillet 1951 à Saint Florent (Haute-Corse),

de Nationalité Française, demeurant en dernier : route principale SAINT-FLORENT 20217

Dont il n'a pas été donné de nouvelles depuis le 8 octobre 2013.

Le jugement emporte, à compter de sa transcription sur les registres de l'état civil, tous les effets que la loi attache au décès.

Pour extrait conforme,  
Fait à Bastia, le 14 Avril 2026.

**LE PETIT BASTIAIS**  
Le partenaire n°1 des  
collectivités locales  
et des professions  
du chiffre et juridiques  
de la Corse  
**ABONNEZ-VOUS !**

Aménagement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Julie-Anne PAOLETTI, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « SELAS PAOLETTI NOTAIRES ASSOCIÉS », titulaire d'un Office Notarial à ROGLIANO (Haute-Corse)", lieu-dit Pian delle borre, CRPCEN 20037, le 7 Avril 2026, a été effectué un apport à communauté aménageant le régime matrimonial.

Entre :

Monsieur Gérard GAMBOTTI, retraité, et Madame Marie Jeanne SISCO, retraitée, demeurant ensemble à BASTIA (20200) Résidence le Castille Toga.

Monsieur est né à ISOLACCIO-DI-FIUMORBO (20243) le 5 novembre 1948, Madame est née à BRANDO (20222) le 26 juin 1957.

Mariés à la mairie de BRANDO (20222) le 20 août 1977 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité Française.

Madame est de nationalité Française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,  
Le notaire.

Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Elodie SAISSET, Notaire Associé de la SCP « SAISSET JOLY NOTAIRES », dont le siège est à BRANDO (Haute-Corse), Résidence Eden Roc, Erbalunga, le 13 Avril 2026, a été reçu l'aménagement de régime matrimonial de Monsieur Dominique ACHILLI, et Madame Nathalie Marie Catherine ACQUATELLA, demeurant à BIGUGLIA (20620) 350 chemin de Casabiti. Monsieur est né à BASTIA (20200) le 29 juillet 1964, Madame est née à BASTIA (20200) le 2 mai 1968.

Mariés à la mairie de BIGUGLIA (20620) le 1er juillet 2000 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Yvan SAISSET, notaire à BRANDO (20222), le 9 mai 2000.

Madame Nathalie Marie Catherine ACQUATELLA déclare apporter à la société d'acquêts:

A BIGUGLIA (Haute-Corse) 20620, Trois parcelles de terre et une maison principale avec ses annexes, une dépendance, une piscine avec pool house y sont édifées, cadastrées section A n°1160, n°1162, n°1163.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,  
Le notaire.

## ANNONCES LEGALES :

**fax. 04 95 38 76 57**

**email: [al@lepetitbastiais.com](mailto:al@lepetitbastiais.com)**

**infoline: Valérie au 04 95 58 70 52**